



AVIS DE PROMULGATION

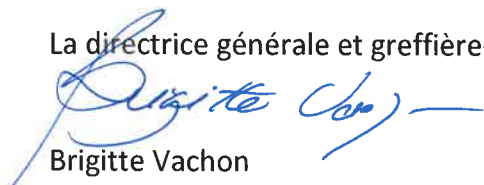
RÈGLEMENT NUMÉRO 936-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 725-12 CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 13 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 936-26 modifiant le règlement numéro 725-12 concernant l'organisation d'un service de sécurité incendie.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 15 juillet 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon